

QUE la rémunération de M. Besner soit celle prévue à la classe 6, échelon 7, de la grille salariale du personnel cadre adoptée par le conseil municipal, tel que spécifié audit contrat;

QUE M. Besner soit désigné à toutes les commissions et à tous les comités de la municipalité auxquels assiste M. Michel Joly;

QUE le conseil municipal autorise le trésorier à faire émettre une carte de crédit au nom de M. Besner, directeur au développement par intérim, avec une limite maximale de 5 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat de travail avec M. Besner y établissant les conditions d'emploi de ce dernier.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-03-082 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 2, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 8 mars 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier